



Comment avoir une domiciliation

Par **Lidya**, le **06/09/2010 à 18:17**

Bonjour, je suis actuellement sans domicile fixe et j'aurais besoin d'une domiciliation pour faire valoir mes droits au rsa. Cependant je n'ai aucune attache dans aucune commune ! comment avoir une domiciliation sans avoir d'attache ni amical ni familiale nul part ? Je précise qu'un centre d'accueil pour sdf m'a fourni une attestation d'hébergement qui a été refusé par le CCAS : car je ne dors pas dans ce centre tous les jours. Je voudrais savoir comment obtenir une domiciliation sans devoir fournir d'attache car je n'en ai pas . Or j'aurais besoin de ce rsa !
Merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **06/09/2010 à 19:27**

Le CCAS doit vous fournir une domiciliation. En cas de refus, ils doivent motiver, par écrit, leur refus (en général, quand vous n'avez aucun lien avec la commune). Ils doivent aussi vous remettre la liste des organismes agréés pour fournir une domiciliation.

Par **ibs**, le **03/08/2011 à 09:16**

Bonjour j'ai une solution pour vous domicilier : <http://www.interboxservices.com>
merci

Par **mimi493**, le **03/08/2011 à 11:56**

ce qui est évidemment un spam et une arnaque s'ils proposent la domiciliation d'un particulier

Par **ibs**, le **03/08/2011** à **13:25**

non ce n'est pas un spam! j'ai été dans la meme situation y a quelques années et maintenant j'ai créé ce site pour trouver les solutions pour domicilier les gens.
<http://www.interboxservices.com>

Par **pat76**, le **03/08/2011** à **18:21**

Bonjour ibs
Il n'est pas gratuit votre site, je viens de le consulter.
De plus aucune indication quand à l'enregistrement de interboxservices sur un registre du commerce et des sociétés (RCS) alors que vos propositions de domiciliation sont payantes.
Vous êtes obligé de mentionner votre numéro de siret sur tous vos documents et vos publicités sur papier ou sur le net, puisque vous avez une action commerciale et l'adresse de votre siège social.
Donc je déconseille votre site.

Par **mimi493**, le **03/08/2011** à **19:39**

Ben voyons Une domiciliation ne peut se faire qu'au CCAS et auprès d'associations agréées par la Préfecture pour ça.
Donc attention aux arnaques.

Par **samine**, le **09/10/2014** à **10:10**

bonjour, je suis bénévole au secours populaire, et je sais qu'il y a bcp de monde qui vient pour faire sa domiciliation chez nous, essayez de voir avec le secours populaire de votre région
bon courage à vous!